

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2021

Présidente: E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, M. GIRARD, E. WERFELI, C. LEREBOUR, B. LLORET, E. GUYOT, N. SEGUNDO, A. BEAUFILS, M. TAGHIAN, E. BUSSIERE,

S. PIALAT.

Absents excusés:

C. MOUNOLOU pouvoir à E. WERFELI D. CLAERHOUT pouvoir à M. TAGHIAN W. GORSKI pouvoir à M. GIRARD P. Y. NIZOU pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

La séance est ouverte à 10 H.

Le précédent CM du 16/06/2021 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante : Rajouter dans le compte rendu des décisions :

- Information sur la procédure engagée devant le tribunal administratif de Versailles du 15/03/2021 sur la demande d'annulation du PLU déposée par Monsieur Claerhout.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité.

AUTORISE Madame le Maire de Gometz la Ville à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 15.

Le Maire, Edwige HUOT-MARCHAND

